

## Bois d'œuvre: le Bloc veut que l'Ontario paie sa part

GUILLAUME  
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Chacun sa part le Bloc québécois a demandé hier au gouvernement de faire en sorte que les entreprises ontariennes paient leur juste part de l'amende de 68 millions imposée lundi par le Tribunal international d'arbitrage de Londres dans le dossier du bois d'œuvre.

Selon le chef du Bloc, Gilles Duceppe, l'Ontario devrait s'acquitter de 60 % de la facture (près de 41 millions) puisque ses entreprises ont été responsables de 60 % des exportations excédentaires de bois d'œuvre.

Lundi, le Tribunal international d'arbitrage de Londres avait rejeté la proposition du Canada de verser 46,7 millions de dollars en guise de compensation pour avoir exporté trop de bois aux États-Unis, ce qui enfreignait les règles de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux. Londres a plutôt confirmé que le pays devra payer une pénalité de 68 millions, comme un premier jugement l'avait établi en février.

Dans l'attente de cette décision, Washington imposait déjà depuis avril des tarifs spéciaux sur le bois en provenance du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan.

N'ayant aucun moyen de faire appel de cette décision, le gouvernement, «découragé», a confirmé

qu'il se pliera à cette décision. La mécanique de paiement ne fait toutefois pas l'affaire de tous: le pays imposera aux entreprises des quatre provinces visées des tarifs à l'exportation sur le bois d'œuvre à destination des États-Unis, cela tant que la somme de 68 millions n'aura pas été récupérée. En somme: premier arrivé, premier à payer.

M. Duceppe a demandé au gouvernement d'intervenir et de trouver une autre façon de faire. «Il ne faut pas que le Québec paie pour l'Ontario», estime-t-il. Le Bloc suggère une formule où les entreprises de chaque province paieraient en fonction d'un quota provincial: une fois ce quota atteint, il n'y aurait plus de pénalité imposée aux entreprises de cette province.

Mais le ministre du Commerce international, Stockwell Day, a indiqué en Chambre que cette façon de faire violerait les règles du jugement rendu à Londres.

Le président du Conseil de l'industrie forestière du Québec, Guy Chevrette, a qualifié lundi de «décision désastreuse» le jugement de Londres. La Fédération des producteurs de bois du Québec a aussi exprimé de vives inquiétudes. Réception contraire à la U.S. Coalition for Fair Lumber Imports, où l'on s'est réjoui de la conclusion du dossier.

*Le Devoir*